

Rapport de la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1

(hybride, Bilbao, Espagne, 5 – 7 mai 2026)

1. Ouverture de la réunion

Le Président, M. Emmanuel Kwame Dovlo, a ouvert la réunion en remerciant les CPC pour sa réélection. Il a indiqué que la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 porterait exclusivement sur l'allocation des quotas de l'albacore.

2. Désignation du rapporteur

M. Austin Saye Wehye (Libéria) a été désigné rapporteur de la réunion.

3. Adoption de l'ordre du jour

Plusieurs délégations ont formulé des commentaires et l'ordre du jour a ensuite été modifié puis adopté (**appendice 1**).

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT a indiqué que 31 CPC s'étaient inscrites pour participer à cette réunion, et que sept Organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) étaient présentes en tant qu'observateurs. L'**appendice 2** inclut la liste des délégués de chaque CPC participante ainsi que des observateurs.

5. TAC et clé allocation pour l'albacore

5.1 Présentation des propositions et des commentaires des CPC

« Projet de système d'allocation pour le stock d'albacore » soumis par la Corée (Rép.)

La Corée (Rép.) a indiqué que les CPC ayant enregistré les niveaux de captures historiques les plus élevés devraient procéder à des réductions proportionnellement plus importantes. La proposition a maintenu le total admissible de captures (TAC) adopté, fixé à 110.000 tonnes, et a classé les CPC en trois groupes. Le groupe A comprend les CPC dont la moyenne triennale (2022-2024) des captures dépasse 10.000 t ; le groupe B comprend celles dont les captures se situent entre 1.500 t et 10.000 t ; et le groupe C comprend celles dont les captures sont inférieures à 1.500 t. Les allocations de chaque groupe sont fixées sous forme de pourcentages fixes du TAC : 65 % (71.500 t) pour le groupe A, 25 % (27.500 t) pour le groupe B et 10 % (11.000 t) pour le groupe C. Les CPC ont estimé que la période de référence de trois ans était trop courte et que le TAC devrait être porté au-delà de 110.000 t. La Corée (Rép.) a fait part de sa souplesse concernant la période de référence et de son ouverture à des ajustements en fonction des résultats des discussions.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 24-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux en 2027-2029 », soumis par le Belize, le Costa Rica, le Curaçao, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama

La proposition prévoyait un TAC de 130.000 t et un tableau d'allocation en quatre catégories : A, B, C et D. Elle prévoyait également un mécanisme de seuil de déclenchement de 3.500 tonnes pour la catégorie D, selon lequel la Sous-commission 1 devra fixer une limite de capture contraignante lorsque ce seuil sera dépassé au cours des années à venir. En réponse à plusieurs questions posées par les CPC, le Guatemala a expliqué qu'un TAC de 130.000 t constituerait un ajustement progressif permettant aux CPC de respecter les quotas, tout en réaffirmant que les captures actuelles dépassaient déjà le TAC actuel adopté. Le Guatemala a en outre précisé que l'allocation attribuée aux petits pêcheurs avait été fixée par comparaison avec l'allocation du thon obèse.

« Commentaires du Sénégal à l'occasion de la 2e réunion de la Sous-commission 1 » soumis par le Sénégal

Le Sénégal a présenté ses commentaires concernant l'allocation de l'albacore, affirmant sa volonté de collaborer avec les autres CPC afin d'élaborer une proposition commune. Le Sénégal s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que les captures d'albacore aient régulièrement dépassé le TAC fixé ces dernières années, ainsi que par leur impact potentiel à court terme sur l'état du stock. La délégation a déclaré que toute allocation du TAC d'albacore devait reposer sur des critères convenus, reflétant la situation actuelle des captures de chaque CPC, en tenant compte de la dépendance de ces dernières à l'égard de cette espèce, et en prenant dûment en considération les intérêts et les besoins des CPC côtières en développement. Le Guatemala a reconnu la pertinence des observations formulées par le Sénégal et s'est félicité de la perspective d'une collaboration.

« Commentaires formulés par le Royaume-Uni dans le cadre de la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 » soumis par le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a présenté un cadre concernant l'allocation de l'albacore, qui s'inspirait du cadre d'allocation applicable au thon obèse. Les CPC dont les captures annuelles moyennes au cours d'une période de référence donnée dépassent un seuil défini se verraient attribuer des limites de capture individuelles, tandis que celles dont les captures sont inférieures à ce seuil seraient regroupées dans une catégorie de petits pêcheurs. Le Royaume-Uni a proposé de fixer le seuil à 1.500 tonnes et de réserver 8 à 10 % du TAC aux petits pêcheurs. Toute CPC de petit pêcheur dépassant ce seuil pendant deux années consécutives se verrait attribuer une limite de capture contraignante, qui serait déterminée par la Sous-commission.

« Principes fondamentaux du Japon pour la mise en place de mesures de gestion pour l'albacore de l'Atlantique » soumis par le Japon

Le Japon a proposé un TAC compris entre 120.000 t et 125.000 t, pour lequel la probabilité que le stock reste dans la zone verte du diagramme de Kobe dépasse 60 %. Le Japon a reconnu le droit des petits pêcheurs à développer leurs activités de pêche, mais a fait valoir que l'allocation de quotas à des CPC ne disposant pas d'une capacité de pêche avérée ou prévue compromettrait une allocation équitable et une utilisation optimale des ressources. En ce qui concerne la gestion des DCP, le Japon a souligné l'importance de protéger les juvéniles et a déclaré qu'il n'existait aucun fondement scientifique justifiant une réduction de la période de fermeture de la pêche sous DCP. Le Guatemala a noté que les prises totales d'albacore au cours des dix dernières années ont dépassé le TAC actuel, a exprimé son soutien à une éventuelle augmentation du TAC pour l'albacore et a invité le SCRS à examiner les raisons à l'origine de la hausse des niveaux de capture. Les États-Unis ont exprimé leur soutien aux mesures visant à protéger les juvéniles, compte tenu de leur incidence sur la production maximale équilibrée (PME). La Corée (Rép.) a fait part de son accord général avec l'approche du Japon en matière d'allocation du TAC, mais a souligné que les droits de pêche des petits pêcheurs devaient être préservés. Le Canada a soutenu la position du Japon, qui préconise un niveau de TAC compatible avec une probabilité de maintien du stock dans la zone verte du diagramme de Kobe, et a partagé les préoccupations du Japon concernant la protection des juvéniles.

« Projet de Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux » soumis par l'Union européenne (UE)

La proposition de l'UE prenait en compte trois éléments clés : un TAC de 125.000 t, une période de référence de dix ans (2015 à 2024) et deux catégories de pêcheurs (A et B). La proposition prévoyait une réserve de 8.076 t pour la catégorie B des petits pêcheurs non soumise à une limite de capture individuelle, et soumise à un seuil de déclenchement de 1.575 t. Les CPC de la catégorie B qui dépasseraient le seuil pendant deux années consécutives à compter de 2027 se verraient attribuer une limite de capture contraignante par la Sous-commission. En outre, la proposition prévoyait une réduction de la durée actuelle de fermeture de la pêche sous DCP ce qui, selon l'UE, est conforme à l'avis scientifique récent, ainsi qu'un ajustement du calendrier de mise en place des DCP biodégradables, afin de tenir compte des contraintes réelles. Le Japon a indiqué qu'il pourrait accepter le niveau du TAC, celui-ci s'appuyant sur l'avis du SCRS. Le Sénégal a jugé acceptable le TAC de 125.000 t, mais s'est opposé à la période de référence, soulignant que de nombreux pays en développement n'avaient pas encore développé leurs pêcheries en 2015 et seraient donc désavantagés par la prise en compte des premières années de la période de référence. Le Gabon a partagé la préoccupation du Sénégal et a en outre attiré l'attention sur la formulation du paragraphe 11e) concernant le terme « réserve » pour la catégorie B, estimant qu'elle méritait d'être affinée. Le Guatemala a

estimé que cette proposition était globalement similaire à la sienne, mais qu'elle différait par sa structure catégorielle. Le Maroc a exprimé son soutien au niveau du TAC, mais s'est opposé à la période de référence, qu'il jugeait incompatible avec les aspirations des CPC cherchant à développer leurs pêcheries. Le Brésil a approuvé le TAC, estimant qu'il était conforme à l'avis du SCRS, et a souligné que l'allocation devait respecter les Recommandations de l'ICCAT, notamment en ce qui concerne la pêche artisanale et les CPC en développement. Le Royaume-Uni a fait remarquer que, d'après les données des cinq dernières années, les petits pêcheurs avaient déjà dépassé l'allocation proposée pour la catégorie B. En réponse, l'UE a pris acte des préoccupations concernant la période de référence, a expliqué qu'une période de référence de dix ans permettait de prendre en compte à la fois les pêcheries établies et les tendances récentes en matière de pêche, et s'est engagée à améliorer la formulation relative à la catégorie B.

« Commentaires formulés par les États-Unis dans le cadre de la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 » soumis par les États-Unis

Les États-Unis ont suggéré que les contributions des CPC à la conservation soient récompensées et prises en compte dans le processus d'allocation des quotas. Les États-Unis ont insisté sur le fait que la protection des juvéniles d'albacore constituait une préoccupation majeure en matière de gestion. Les États-Unis ont souligné que la pêcherie de l'albacore revêtait une importance cruciale pour eux et qu'ils ne pouvaient accepter aucune restriction susceptible de freiner la croissance de la pêcherie des États-Unis d'autant plus compte tenu des efforts déployés au niveau national pour protéger les albacores juvéniles. Le Japon a exprimé son soutien au principe selon lequel les CPC contribuant à la conservation devraient être récompensés par le TAC, mais s'est montré inquiet quant à l'affirmation selon laquelle les États-Unis ne pouvaient accepter aucune restriction limitant la croissance de leur pêcherie, qualifiant une telle position d'incompatible avec la responsabilité de gestion collective.

5.2 Discussions sur le niveau du TAC et la clé d'allocation de l'albacore

Niveau de TAC

Le Guatemala a reconnu les similitudes entre les différentes propositions et a suggéré une fourchette de TAC comprise entre 125.000 et 130.000 t, dans l'attente d'analyses scientifiques supplémentaires avant la réunion annuelle. Le Panama a réaffirmé sa préférence pour un TAC de 130.000 t et a exprimé son soutien à la fourchette de TAC. El Salvador et le Nicaragua ont également apporté leur soutien à l'approche fondée sur la fourchette de TAC. Le Royaume-Uni et le Canada ont signalé que les captures de 2025 étaient estimées à environ 140.000 t et se sont interrogés sur les conséquences de ce dépassement quant à la probabilité que le stock reste dans la zone verte du diagramme de Kobe (« zone verte »).

Le Président du SCRS a répondu que tout niveau de captures supérieur au TAC réduirait logiquement la probabilité d'atteindre les objectifs de gestion, mais que l'ampleur exacte de la réduction ne pouvait être calculée immédiatement sans de nouvelles projections fondées sur les niveaux de captures réels pour 2023-2024 et sur des hypothèses concernant les niveaux de captures pour 2025-2026. Le Sénégal a demandé de manière rhétorique si un TAC de 130.000 t permettrait de maintenir le stock dans la zone verte avec une probabilité supérieure à 50 %. L'UE a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les meilleures données scientifiques disponibles et a exhorté la Sous-commission à suivre l'orientation du SCRS. Le Japon a réitéré son inquiétude, s'est rallié à la position de l'UE et a souligné la nécessité de prêter attention à la protection des juvéniles parallèlement au débat sur les TAC. Le Maroc a conclu que la présentation du SCRS avait précisé que le chiffre de 125.000 t correspondait à une probabilité de 55 % que le stock se situe dans la zone verte d'ici 2034, ce qui en faisait le choix scientifiquement justifiable. Le Brésil a soutenu que tout TAC devait refléter les meilleurs avis scientifiques disponibles. Les États-Unis ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'approuver un TAC lors de cette réunion, réaffirmant que toute discussion relative au TAC ne devait avoir lieu que dans le cadre d'un débat plus large portant sur l'ensemble des mesures de gestion, et devait tenir compte des droits des États côtiers, des contributions nationales des CPC à la préservation du stock, ainsi que de la protection des juvéniles.

Dans le cadre des discussions sur le TAC et son lien avec la protection des juvéniles, les États-Unis ont proposé que la Sous-commission demande au SCRS d'examiner l'effet d'une réduction des captures de juvéniles sur la PME de l'albacore, sans se concentrer sur un seul type d'engin de pêche. La demande précisait en outre que le SCRS devrait évaluer la PME en fonction des variations en pourcentage (5, 10, 15 et 20 %) des captures d'albacores juvéniles. Le Japon a exprimé son soutien à l'analyse proposée par les États-Unis, qui serait réalisée par le SCRS, concernant l'impact que la réduction de la proportion de juvéniles capturés aurait sur la PME, mais a mis en garde contre toute confusion avec la question plus large des prises accessoires d'autres espèces. Le Président du SCRS a indiqué que toute analyse de ce type réalisée par les scientifiques des CPC pourrait être soumise au SCRS dans le cadre de la procédure scientifique habituelle.

Le Guatemala a présenté le débat comme une recherche d'un mécanisme susceptible d'unir les délégations plutôt que de les diviser, en insistant pour que toutes les mesures soient envisagées comme un ensemble cohérent. Les États-Unis ont précisé que l'analyse proposée visait à identifier des possibilités de coopération afin de réduire la proportion de captures de juvéniles et, par là même, d'augmenter la PME, plutôt que de cibler un engin de pêche ou un pays en particulier.

Le Guatemala et le Président du SCRS ont eu un long échange de vues sur la possibilité d'obtenir des projections du SCRS concernant les valeurs intermédiaires des TAC. Les discussions qui ont suivi ont montré que de nouvelles projections n'étaient pas nécessaires et que les données existantes fourniraient des indications suffisantes si une projection était présentée à une échelle plus fine. Il n'y a pas eu de consensus parmi les CPC quant à la probabilité appropriée que le stock se situe dans la zone verte, vers laquelle l'ICCAT devrait orienter sa gestion. En réponse à une demande du Guatemala, le Président du SCRS a ensuite présenté un tableau affiné de probabilités (d'après les projections actuelles du SCRS pour 2024) montrant qu'un TAC de 129.000 t correspond approximativement à une probabilité de 50 % que le stock se situe dans la zone verte d'ici 2034. Le Président du SCRS a souligné que ce chiffre n'avait pas été examiné ni approuvé par le SCRS et qu'il reposait sur certains postulats intégrés dans les projections de l'évaluation des stocks de 2024 (par exemple, les niveaux de captures postulés pour la période 2023-2026). Plusieurs CPC ont indiqué que, même si la discussion sur les différents niveaux de TAC s'avérait très utile, elles n'étaient pas en mesure de s'accorder définitivement sur un TAC lors de cette réunion.

Clé d'allocation

Le Président a ouvert le débat sur la clé d'allocation en invitant les participants à s'exprimer plus particulièrement sur la période de référence. Le Guatemala a établi un parallèle avec le processus d'allocation pour le thon obèse et a proposé de retenir les cinq meilleures années sur une période de dix ans, en faisant valoir que cette approche donnerait aux CPC en développement la souplesse nécessaire pour démontrer leur participation sans être pénalisées pour les périodes de faibles captures. Le Guatemala a expliqué que cette méthode consistait à identifier les années de rendement maximal pour chaque CPC, à calculer la moyenne de ces captures, puis à distribuer le TAC proportionnellement. Le Guatemala a toutefois reconnu que des améliorations supplémentaires étaient nécessaires.

Le Sénégal a fait part de certaines préoccupations concernant les risques liés à l'approche adoptée par le Guatemala et a indiqué qu'il privilégiait une période de référence plus courte et plus récente, reflétant les tendances actuelles en matière de captures et les besoins des CPC en développement. Le Maroc a fait valoir que la méthode des cinq meilleures années n'était pas adaptée à des pays comme le Maroc, dont les captures sont en hausse depuis 2022, et a proposé de prendre en compte la moyenne des quatre dernières années, y compris 2025.

En réponse aux préoccupations exprimées par certaines CPC selon lesquelles l'utilisation des captures historiques provenant de périodes où le total des captures dépassait le TAC n'était pas appropriée, le Japon a fait remarquer que, bien que le total des captures ait dépassé le TAC, il n'y avait pas eu de surconsommation de la part des CPC au niveau individuel, puisqu'il n'y avait pas d'allocation. Le Japon a également souligné que le problème fondamental résidait dans l'absence de mécanismes efficaces pour faire respecter le TAC pour l'albacore, et a suggéré que le niveau historique des captures de chaque CPC serve de base aux discussions sur l'allocation. Le Japon s'est montré intéressé par l'approche du Guatemala fondée sur les cinq meilleures années, mais a demandé des précisions sur la manière dont le chiffre ainsi obtenu serait pris en compte dans l'allocation.

Le Mexique a souligné que tout système d'allocation devait être transparent, intégrer des mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance, ainsi que des procédures de vérification afin de garantir que le système respecte ses obligations en matière de conservation. Les États-Unis ont souligné l'importance de considérer l'ensemble des mesures de gestion comme un ensemble cohérent plutôt que de les examiner isolément.

En réponse à une demande du Président de la Sous-commission 1, le Secrétariat a présenté le document « Calculs du Secrétariat concernant les captures d'albacore pour les dix dernières années », qui propose des scénarios fondés sur les quatre meilleures années, les cinq meilleures années et les six meilleures années, ainsi qu'un scénario fixe basé sur les dernières années, à partir des données de 2015 à 2024. L'UE a refusé de soutenir ce scénario fixe, estimant qu'il ne tenait pas suffisamment compte des tendances de la pêche au cours de la période durant laquelle certaines CPC, dont l'UE, voyaient déjà leurs captures d'albacore limitées par les quotas fixés pour le thon obèse. Le Guatemala a fait savoir que les données figurant dans le tableau devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi car elles semblent présenter certaines incohérences par rapport aux données soumises, et que les CPC avaient besoin de temps pour analyser ces chiffres avant de tirer des conclusions.

Le Secrétariat a ensuite présenté une version révisée du document sur les scénarios, intégrant des mises à jour des données, notamment la suppression des zéros pour les périodes non déclarées et leur remplacement par des espaces vides pour les données manquantes. Le Secrétariat a précisé que les données provenaient de la base de données de la tâche 1 de l'ICCAT et qu'elles combinaient les données de captures déclarées avec les estimations du SCRS, ce qui peut entraîner des écarts par rapport aux chiffres déclarés par les CPC.

Le Président a invité les CPC à faire part de leurs observations concernant le nombre de catégories figurant dans un tableau d'allocation. Le Guatemala et les co-auteurs ont indiqué qu'une structure à quatre catégories (groupes A, B, C et D), le groupe D servant de réserve pour les petits pêcheurs, permettrait d'obtenir une matrice de distribution plus équilibrée et faciliterait une redistribution future à mesure que les CPC développent leurs activités de pêche. L'UE a expliqué que son tableau d'allocation en deux catégories reflétait la structure de la pêche au thon obèse, la catégorie A regroupant les grands pêcheurs identifiés individuellement et la catégorie B les petits pêcheurs non nommés dépourvus de quotas individuels. Le Sénégal a mis en garde contre une application directe du cadre catégoriel du thon obèse à l'albacore, soulignant que les deux stocks et la dynamique de participation à leurs pêcheries respectives ne sont pas identiques. Le Panama a approuvé l'approche en quatre catégories, la jugeant plus équitable. Le Nicaragua, en tant que petit pêcheur ne pratiquant pas de pêche active, a fait valoir que les petits pêcheurs devaient toujours se voir avoir un pourcentage garanti et qu'un mécanisme de redistribution dans le cadre d'un système à deux groupes pourrait poser problème.

5.3 Discussion sur la période de fermeture de la pêche sous DCP et sur les DCP biodégradables

Le Guatemala a déclaré que sa proposition prévoyait une réduction de la période de fermeture de la pêche sous DCP. L'UE a partagé ce point de vue et a présenté une analyse tirée de la figure 19.38.4 du [Rapport pour la période biennale, 2024-2025, 1ère partie \(2024\), Vol. 2.](#), suggérant qu'une fermeture d'un mois au cours du deuxième trimestre, sous certains postulats concernant la redistribution des engins de pêche, permettrait de maintenir le stock dans la zone verte. L'UE a indiqué qu'elle privilégiait une réduction de la période de fermeture à 30 jours et a souligné qu'une analyse comparable concernant le thon obèse allait dans le sens de cette approche. Le Guatemala et le Gabon ont tous deux confirmé que, dans le cadre actuel, une seule période de fermeture s'applique à la fois à l'albacore et au thon obèse. Le Japon et les États-Unis ont exprimé leur ferme opposition à toute réduction de la durée de la fermeture de la pêche sous DCP. Le Japon a averti que l'interprétation des différents scénarios de pêche sous DCP était complexe et a réaffirmé que le rapport du SCRS indiquait que l'état des stocks était affecté négativement lorsque la période de fermeture de la pêche sous DCP était réduite à un mois, 50 % de ces captures étant alors redistribuées entre les engins sur une autre saison. Le Japon a également interrogé le Président du SCRS sur l'impact éventuel d'une réduction de la période de fermeture de la pêche sous DCP sur les résultats des projections. Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement en faveur de la protection des juvéniles d'albacore et ont rappelé que les données scientifiques du SCRS concernant le lien entre la mortalité des juvéniles et la PME sont sans ambiguïté.

Le Président du SCRS a présenté le contexte scientifique pertinent, soulignant que les captures réelles s'élevaient en moyenne à environ 141.000 t et que les mesures existantes n'avaient pas suffi à maintenir les niveaux de capture au niveau du TAC adopté. Il a expliqué qu'il était difficile de quantifier l'impact des

fermetures de la pêche sous DCP en l'isolant d'autres facteurs et a déclaré que tout changement dans la sélectivité par taille, qu'il résulte de la gestion des DCP ou d'autres facteurs, se répercuterait sur les projections de productivité des stocks. Le Guatemala a reconnu que le lien entre la gestion des DCP et la mortalité des juvéniles n'était pas simple et a appelé à une analyse plus large englobant tous les types d'engins de pêche, y compris la palangre. L'UE et le Panama se sont prononcés en faveur d'un élargissement du champ d'analyse afin d'y inclure l'impact des palangriers sur les juvéniles. Les États-Unis ont souligné que la réduction des captures de juvéniles devait constituer une priorité pour tous les types d'engins de pêche.

Le Guatemala a lancé les discussions sur les DCP biodégradables et a indiqué avoir suivi l'utilisation de matériaux biodégradables dans sa région. Le Guatemala a indiqué que l'analyse de la biodégradabilité restait incomplète et que le calendrier prévu dans la *Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 22-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (Rec. 24-01)* était trop ambitieux. Le Guatemala a proposé de modifier la date limite plutôt que d'abandonner l'objectif et a souligné l'importance d'aligner le calendrier de l'ICCAT sur celui de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI). L'UE a présenté une proposition similaire visant à actualiser le calendrier, en soulignant que celui qui avait été convenu au sein de la CTOI correspondait davantage à la réalité. Sao Tomé e Príncipe a fait part, au nom des communautés de pêcheurs artisanaux, de ses inquiétudes quant aux problèmes causés par les DCP non biodégradables de l'UE qui s'échouent sur les côtes, une préoccupation partagée par le Sénégal. Le Nicaragua a souligné que les scientifiques des CPC de l'ICCAT et de l'UE travaillaient activement sur cette question et qu'il était nécessaire de fixer un calendrier réaliste. Le Panama a confirmé qu'il poursuivait ses efforts pour identifier des matériaux biodégradables adéquats. Le Nicaragua a indiqué que le Groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur les DCP avait recensé ces incidents et que des mesures d'atténuation étaient en cours de mise en place. Le Costa Rica, conscient des défis auxquels sont confrontés les États côtiers tels que le Sénégal et Sao Tomé et Príncipe, a souligné l'urgence de cette transition. L'UE et le Guatemala ont indiqué qu'ils pourraient s'accorder sur une proposition commune visant à modifier le calendrier. Le Sénégal et les États-Unis ont demandé un délai supplémentaire pour examiner le texte proposé.

6. Examen d'autres mesures relatives à la conservation et à la gestion des thonidés tropicaux

Le Guatemala a fait part de son intention de discuter du TAC du thon obèse et des mesures connexes, en se référant à un examen des probabilités et des augmentations proportionnelles dans toutes les catégories, y compris les réserves. Le Président a pris acte de la proposition du Guatemala et des co-auteurs visant à fixer le TAC du thon obèse à 85.000 t et a pris note de la méthode proportionnelle appliquée par le Guatemala. Plusieurs CPC ont reconnu qu'il était possible d'augmenter le TAC du thon obèse, mais ont précisé que la réunion était principalement consacrée à l'albacore et qu'il serait préférable d'aborder les questions relatives au thon obèse lors de la réunion annuelle. Les États-Unis, le Sénégal et d'autres CPC ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'approfondir ce sujet lors de la réunion en cours.

Le Guatemala a suggéré que, compte tenu du manque d'enthousiasme pour la poursuite des discussions, le Président facilite la conclusion d'un accord sur une recommandation tournée vers l'avenir en vue de la réunion annuelle de la Commission prévue en novembre 2026.

7. Examen des plans de pêche, de gestion de la capacité et de gestion des DCP soumis par les CPC, y compris les déclarations pour le développement des pêcheries

Le Président a invité les CPC à faire part de leurs commentaires sur les plans de pêche soumis. Plusieurs questions ont été soulevées en ce qui concerne les plans de pêche des CPC suivantes et des précisions ont été apportées par ces CPC :

- Belize : Le Belize a confirmé le déploiement d'observateurs humains à bord de l'intégralité des senneurs, ainsi que l'existence d'un système de surveillance électronique (EMS). Le Belize a indiqué que le plan EMS serait présenté lors de la réunion pertinente de l'ICCAT.
- Brésil : Le Japon a demandé quelles étaient les principales espèces ciblées par la flottille de palangriers afin de confirmer si l'augmentation du nombre de palangriers correspondait à un

niveau approprié au regard de son allocation ; le Brésil a confirmé que les thonidés constituaient les principales espèces ciblées.

- Chine : L'UE a constaté une augmentation significative des captures de thonidés tropicaux par la Chine entre 2022 et 2023 sans modification correspondante du plan de pêche pour les thonidés tropicaux et a demandé des éclaircissements. La Chine s'est engagée à vérifier ces informations et à donner une réponse.
- Curaçao : Le Japon a posé des questions concernant la présentation d'un plan EMS et le recours à des observateurs humains. Le Curaçao a confirmé le recours à des observateurs humains et a indiqué qu'ils étaient en train de mettre à jour la législation afin de mettre en place un EMS et soumettre un plan.
- El Salvador : Le Japon a demandé des précisions sur l'EMS et a souhaité savoir quels navires figurant dans le tableau de la capacité ciblaient réellement les thonidés. El Salvador a précisé qu'un navire n'avait effectué aucune capture, mais qu'il était inscrit afin que la flottille compte quatre navires, et que le chiffre de 2.800 tonnes correspondait à l'estimation de la capture totale de cette flottille de quatre navires.
- UE : Les États-Unis ont fait remarquer que le plan ne faisait référence qu'à trois États membres, mais que les captures de listao provenant d'un autre État membre figuraient dans les données déclarées. L'UE a expliqué que le quota fixé au niveau de l'ICCAT est alloué aux États membres et que les captures provenant d'autres États membres correspondent à des prises accessoires. L'UE a en outre précisé que le listao pouvait être capturé en tant que prise accessoire en Méditerranée par des senneurs pêchant le thon rouge.
- Ghana : Le Japon a relevé l'absence de canneurs dans le tableau de la capacité et le Ghana a confirmé qu'il se concentrait sur la pêche à la senne, les informations concernant le seul canneur devant être fournies ultérieurement.
- Guatemala : Les États-Unis ont interrogé le Guatemala sur sa pêcherie d'albacore, notant que les prises étaient nulles pour l'année en cours. Le Guatemala a répondu qu'il devait adapter sa flottille au régime de fermeture spatio-temporelle et qu'il comptait reprendre et rétablir sa capacité de pêche.
- Maroc : Le Japon a demandé des précisions sur les mesures concrètes de gestion et de suivi concernant la limite de capture de 1.600 tonnes de thon obèse. Le Maroc a confirmé qu'un système de traçabilité était en place et que le quota était réparti entre les différentes flottilles de pêche.
- Nicaragua : Le Japon a fait remarquer que le tableau de la capacité ne mentionnait que des senneurs et un palangrier, alors que le document faisait référence à trois senneurs. Le Nicaragua a précisé qu'il s'agissait là de chiffres indicatifs, aucun navire n'étant actuellement immatriculé.
- Panama : Le Japon a signalé une erreur typographique dans le tableau de la capacité. Le Panama a confirmé que trois navires opéraient cette année et a indiqué que trois autres navires étaient en cours d'immatriculation, ce qui porterait le total potentiel à six navires.
- Venezuela : Le Japon a fait remarquer que les prises du Venezuela étaient inférieures à 500 tonnes et qu'il n'existait pas d'obligation de présenter un plan, mais demandant des précisions sur la classification des palangriers et des principales espèces ciblées. L'UE a demandé que le nombre de senneurs soit porté à 24, alors que les captures sont restées inchangées. Le Venezuela a précisé qu'il disposait d'une importante flottille de palangriers et que tous les navires susceptibles d'opérer dans l'océan Atlantique figuraient sur la liste.
- Japon, Corée, Sénégal, Taipei chinois, Royaume-Uni, États-Unis et Costa Rica : aucun commentaire n'a été reçu.

Le Guatemala a soulevé une préoccupation transversale, à savoir que le tableau de la capacité était interprété de manière incohérente d'une CPC à l'autre, certaines le considérant comme se rapportant à l'ensemble des navires de pêche ciblant les thonidés tropicaux, tandis que d'autres le considéraient comme spécifique au thon obèse. Le Guatemala a proposé que l'objectif et la structure du tableau soient réexaminés afin de s'assurer qu'ils répondent bien à l'objectif visé. L'UE a appuyé l'argument du Guatemala, soulignant qu'elle avait déjà soulevé cette question auparavant et que, contrairement au thon rouge, le SCRS n'avait pas calculé les taux de capture optimaux pour les thonidés tropicaux. Le Japon a convenu qu'il fallait modifier le tableau et demander au SCRS de fournir les meilleures estimations possibles concernant les taux de capture, mais a proposé de commencer à examiner la révision du tableau sans attendre ce taux de capture, car les travaux du SCRS prendront probablement du temps. Le Panama était d'accord avec le Guatemala.

L'UE a demandé des éclaircissements au Nigeria concernant les contrats d'affrètement en cours, soulignant la résiliation anticipée de quatre navires et un nouveau contrat d'affrètement récemment notifié, et exprimant ses préoccupations quant à l'ampleur de ces pratiques d'affrètement. L'UE a par ailleurs noté que certaines CPC avaient dépassé le seuil de captures de 500 t, ce qui nécessite la présentation de plans de pêche et a suggéré que ces questions soient renvoyées au Comité d'application. Le Secrétariat a précisé que les CPC dépassant le seuil de 500 t disposent d'un délai pouvant aller jusqu'à deux ans pour présenter un plan, et que, par conséquent, la non-déclaration à ce stade ne constitue pas nécessairement un cas de non-application.

8. Autres questions

8.1 MSE multi-stocks

Le Président du SCRS a présenté le document intitulé « Mise à jour sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) multi-stocks pour les thonidés tropicaux », faisant le point sur cette MSE. Il a souligné que le processus de MSE s'était heurté à d'importantes difficultés techniques, notamment des comportements imprévus du modèle lors de l'application des procédures de gestion potentielles. Le Groupe sur les espèces de thonidés tropicaux a examiné ces questions lors de sa réunion intersessions (incluant la MSE), qui s'est tenue du 20 au 22 avril 2026, et a recommandé de reconditionner les modèles opérationnels (OM) à l'évaluation de 2025 du stock de thon obèse de l'Atlantique, plutôt qu'à celle de 2021, comme c'est le cas actuellement. Cette révision permettrait de mieux refléter les tendances récentes en matière de pêche et de stocks et d'intégrer des modifications importantes apportées aux postulats relatifs à la mortalité naturelle. Le Président du SCRS a précisé que cette nouvelle approche nécessiterait beaucoup plus de temps et, en conséquence, le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux du SCRS a proposé d'apporter des modifications à la feuille de route actuellement adoptée qui sera examinée par l'ensemble du SCRS en septembre 2026 et par la Commission en novembre 2026.

Le Guatemala a salué cette mise à jour et a demandé un résumé écrit de la présentation. Le Guatemala s'est demandé si la MSE fournirait en fin de compte des orientations pratiques en matière de gestion ou si elle se limiterait à apporter un soutien informatif, et a encouragé le SCRS à poursuivre ses travaux tout en reconnaissant la nécessité d'avoir des attentes réalistes. Le Japon s'est mis d'accord avec le Guatemala pour que le Président du SCRS rédige un document technique décrivant l'impact des modifications proposées et a demandé que la Commission tienne compte du rapport coût-efficacité. L'UE a demandé si les objectifs fixés seraient réalisables. Le Sénégal et Sciaena ont exprimé l'espoir que ce nouveau calendrier permette de mener à bien la MSE.

9. Adoption du rapport et clôture

La réunion a été ajournée et il a été convenu que le rapport serait adopté par correspondance.

Appendice 1

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur et organisation des sessions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approches relatives à la clef d'allocation de l'albacore pour la distribution du total admissible des captures (TAC) (en accordant une attention particulière aux intérêts des États côtiers en développement)
5. Mesures de gestion supplémentaires pour l'albacore au cas où la capture totale dépasserait (au cours d'une année) le TAC (de 110.000 t) tel que stipulé dans la Rec. 24-01
 - 5.1 Clé d'allocation de l'albacore
 - 5.2. Examen des limites de capacité potentielles à la lumière de la clé d'allocation
6. Examen d'autres mesures relatives à la conservation et à la gestion des thonidés tropicaux
7. Examen des plans de pêche, de gestion de la capacité et de gestion des DCP soumis par les CPC, y compris les déclarations pour le développement des pêcheries
8. Autres questions
 - 8.1 MSE multi-stocks
9. Adoption du rapport et clôture

Appendice 2

Liste des participants*

PARTIES CONTRACTANTES

ANGOLA

Dos Santos Gourgel, Ana Patricia (en ligne)

Head of Fisheries Data Management Department, Ministry of Fisheries and Marine Resources of Angola, Complexo Administrativo, Clássico de Técnica, Rua do Mat 5 Edifício, 3 andar, Luanda

Tel: +244 916 633 799, E-Mail: patcristal2@gmail.com

BELIZE

Robinson, Robert (en ligne)

Senior Technical & Policy Advisor, Belize High Seas Fisheries Unit, Aura Building, 2nd Floor, 4-5 Philip Goldson Highway, Belize City

Tel: +501 223 4918; +501 223 7421, E-Mail: robert.robinson@bhsfu.gov.bz

Urrutia, Xabier

Sea Breeze Ventures Ltd, Maket Square 60, 48370 Belize City

Tel: +34 656 708 139, E-Mail: xabierurrutia@pevasa.es; nherrero@pevasa.es

BRÉSIL

da Costa Doria, Carolina Rodrigues *

Ministério da Pesca e Aquicultura, Setor de Indústrias Gráficas (SIG), Quadra 02, Ed. Soheste, Lotes 530 a 560, 70610-420 Distrito Federal, Brasília

Tel: +55 69 981 149 374, E-Mail: carolina.doria@mpa.gov.br; sermop@mpa.gov.br

Sant'Ana, Rodrigo

Researcher, Laboratório de Estudos Marinhos Aplicados - LEMA Escola Politécnica - EP, Universidade do Vale do Itajaí - UNIVALI, Rua Uruquai, 458 - Bloco E2, Sala 108 - Centro, CEP 88302-901 Itajaí, Santa Catarina

Tel: +55 (47) 99627 1868, E-Mail: rsantana@univali.br

Souza Lira, Alex

Registering, Monitoring and Research Secretariat, Esplanada dos Ministérios, Setor de Autarquias Sul Q. 2, 70043-900 Brasília, DF

Tel: +55 819 855 15243, E-Mail: alex.lira@mpa.gov.br

Travassos, Paulo

Fisheries Manager, Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE, Laboratorio de Ecologia Marinha - LEMAR, Departamento de Pesca e Aquicultura - DEPAq, Avenida Dom Manuel de Medeiros s/n - Dois Irmãos, CEP 52171-900 Recife, Pernambuco

Tel: +55 81 998 344 271, E-Mail: pautrax@hotmail.com; paulo.travassos@ufrpe.br

Ventura, Thamires Bride

Technical Advisor, Ministry of Fisheries and Aquaculture, Industrial Fisheries Secretariat, Setor de Indústrias Gráficas (SIG), Quadra 2, Edifício Soheste, 2º Andar, 70610-420 Distrito Federal, Brasília

Tel: +55 61 327 64115, E-Mail: thamires.ventura@mpa.gov.br

CABO VERDE

Vieira, Nuno (en ligne)

IMAR, 1 Dji De Sal, São Vicente, Mindelo

Tel: +238 231 7374, E-Mail: nuno.vieira@imar.gov.cv

CANADA

Waddell, Mark * 1

Director General, Fisheries and Oceans Canada, Ottawa ON K1A0E6

* En raison de la demande de protection des données émise par quelques délégués, les coordonnées complètes ne sont pas mentionnées dans certains cas.

* Chef de délégation.

Cossette, Frédéric

Policy Advisor, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent St., Ottawa, Ontario K1A 0E6
Tel: +1 343 541 6921, E-Mail: frederic.cossette@dfo-mpo.gc.ca

Duprey, Nicholas (en ligne)

Senior Science Advisor, Fisheries and Oceans Canada, 200-401 Burrard Street, Vancouver, BC V6C 3R2
Tel: +1 604 499 0469, E-Mail: nicholas.duprey@dfo-mpo.gc.ca

CHINE, (R.P.)

Fang, Lianyong (en ligne)

Director assistant, China Overseas Fisheries Association, Room 1216, Jingchao Massion, Nongzhanguannan Road, Cahoyang District, 100126 Beijing
Tel: +86 10 65853488, Fax: +86 10 65850551, E-Mail: fanglianyong@cofa.net.cn

Cheng, Xin (en ligne)

Shanghai Ocean University, 999 Hucheng Huan Rd, 201306 Shanghai
Tel: +86 199 170 81606, E-Mail: cx_shhy@163.com

CORÉE (RÉP. DE)

Kim, Seonhye * (en ligne)

14, Jungang-daero 361beon-gil, Dong-gu, Busan
Tel: +82 102 843 7358, E-Mail: seonhkim@korea.kr

Baek, Sangjin (en ligne)

Assistant Manager, Korea Overseas Fisheries Association, 6th fl. Samho Center Bldg. "A" 83, Nonhyeon-ro, 06775 Seoul
Secho-gu
Tel: +82 258 91614, Fax: +82 258 91610, E-Mail: sjbaek@kosfa.org

Kim, Soomin (en ligne)

Policy Analyst, Korea Overseas Fisheries Cooperation Center, 6th FL, S Building, 253, Hannuri-daero, 30127 Sejong
Tel: +82 44 868 7363, Fax: +82 44 868 7840, E-Mail: soominkim@kofci.org

Kim, Jiwon (en ligne)

6th fl. Samho Center Bldg "A" 83, Nonhyeon-ro, Seochog-gu, 06775 Seoul
Tel: +82 2 589 1615, E-Mail: jwkim@kosfa.org

COSTA RICA

Pacheco Chaves, Bernald

Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura, INCOPESCA, Departamento de Investigación, Cantón de Montes de Oro, Puntarenas, 333-5400
Tel: +506 899 22693, E-Mail: bpacheco@incopesca.go.cr; bernald.pacheco@gmail.com

CÔTE D'IVOIRE

Fofana, Bina *

Directeur des Pêches, ministère des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, 29 Rue des Pêcheurs, BP V19, Abidjan 01 Treichville
Tel: +225 07 655 102; +225 21 356 315, Fax: +225 21 356315, E-Mail: binafof3@gmail.com; binafof@yahoo.fr

Diaha, N'Guessan Constance (en ligne)

Chercheur Hydrobiologiste, Laboratoire de biologie des poissons du Département des Ressources Aquatiques Vivantes (DRAV) du Centre de Recherches Océanologiques (CRO), 29, Rue des Pêcheurs - B.P. V-18, Abidjan 01
Tel: +225 21 35 50 14; +225 21 35 58 80, E-Mail: diahaconstance70@gmail.com; diahaconstance@yahoo.fr

Djou, Kouadio Julien

Statisticien de la Direction de Pêches, Chef de Service Etudes, Statistiques et Documentation, Direction des Pêches (DP), ministère des Ressources Animales et halieutiques (MIRAH), 27 Rue des pêcheurs, BP V19, Abidjan 01
Tel: +225 79 15 96 22, Fax: +225 21 25 67 27, E-Mail: djoujulien225@gmail.com; ko.djou@ressourcesanimales.gouv.ci

CURAÇAO

Frans, Andy (en ligne)

Operator of the Fishery Monitoring Centre, Pletterijweg 43, Willemstad
Tel: +599 952 97211, E-Mail: andy_frans73@yahoo.com; andy.frans@gobiernu.cw

Suarez, Carl Michael (en ligne)

Senior Operator of the Fishery Monitoring Centre, Ministry of Economic Development, Directorate of Economic Affairs, Amidos Building, Pletterijweg 43 A, Willemstad
Tel: +59 995 297 213, E-Mail: michael.suarez@gobiernu.cw

EL SALVADOR

Cortez Cota, Raul Edgardo

Técnico de la División de Ordenación Pesquera y Acuícola, Autoridad Salvadoreña de Economía Azul (ASEA), Final 1ª Avenida Norte, 13 Calle Oriente y Av. Manuel Gallardo, Santa Tecla, La Libertad
Tel: +503 2210 1760, E-Mail: raul.cortez@mag.gob.sv

Arranz Vázquez, Cristina (en ligne)

CALVO, C/ Príncipe de Vergara 110, 4ª Planta, 28002 Madrid, España
Tel: +34 682 589 986; +34 917 823 300, E-Mail: cristina.arranz@ctmcorporation.com

Ubis Lupión, Macarena

Calvopescas El Salvador, S.A., C/ Príncipe de Vergara 110, 4ª Planta, 28002 Madrid, España
Tel: +34 617 068 486; +34 91 782 33 00, E-Mail: macarena.ubis@ctmcorporation.com

ÉTATS-UNIS

Piñeiro Soler, Eugenio *

Assistant Administrator for Fisheries, National Marine Fisheries Service, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, 1315 East West Highway, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 301 467 6758, E-Mail: eugenio.e.pineirosoler@noaa.gov

Baker, Colleen (en ligne)

Foreign Affairs Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, U.S. Department of State, Washington DC 20520
Tel: +1 609 206 9830; +1 202 538 1070, E-Mail: bakerca2@fan.gov

Bogan, Raymond D. ¹ (en ligne)

Partner, Sinn, Fitzsimmons, Cantoli, Bogan & West, Sea Girt New Jersey 08750

Bors, Eleanor

National Marine Fisheries Service Office of International Affairs, Trade, and Commerce, Office 5151, 1315 East-West Highway 5th Floor, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 240 429 4461; +1 617 571 1376, E-Mail: eleanor.bors@noaa.gov

Campbell, Derek (en ligne)

Attorney-Advisor International Section, Office of General Counsel - International Law, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, 1401 Constitution Avenue, N.W. HCHB Room 48026, Washington, D.C. 20230
Tel: +1 202 482 0031, Fax: +1 202 371 0926, E-Mail: derek.campbell@noaa.gov

Dziedzic Dipre, Katherine

NOAA, 1315 East West Highway, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 858 334 3207, E-Mail: katherine.dziedzic@noaa.gov

Hemilright, Francis Dewey (en ligne)

Owner/Operator, F/V TARBABY, P.O. Box 667, Wanchese, North Carolina 27981
Tel: +1 252 473 0135, E-Mail: dewey.hemilright@gmail.com

Htun, Emma ¹ (en ligne)

Attorney-Advisor, Office of the General Counsel for Fisheries, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, MD 20910

Keller, Bryan

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs, Trade and Commerce (F/IATC), NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 202 897 9208; +1 301 427 7725, E-Mail: bryan.keller@noaa.gov

Lauretta, Matthew (en ligne)

Fisheries Biologist, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149
Tel: +1 305 209 6699, E-Mail: matthew.lauretta@noaa.gov

Redd Jr, Larry (en ligne)

Fishery Management Specialist, NOAA - National Marine Fisheries Service, Highly Migratory Species Management Division, Office of Sustainable Fisheries, Maryland 20910

Sissenwine, Michael P. (en ligne)

Visiting Scholar, Marine Policy Center, Woods Hole Oceanographic Institution, 39 Mill Pond Way, East Falmouth Massachusetts 02536

Tel: +1 508 566 3144, E-Mail: m.sissenwine@gmail.com

Weber, Richard (en ligne)

Owner/Operator, South Jersey Marina, 1231 New Jersey 109, Cape May, New Jersey 08204

Tel: +1 609 780 7365, Fax: +1 609 884 0039, E-Mail: rweber@southjerseymarina.com

GABON

Angueko, Davy

Directeur des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire

Tel: +241 6653 4886, E-Mail: davyangueko83@gmail.com; dgpechegabon@netcourrier.com

Kingbell Rockombeny, Lucienne Ariane Diapoma

Chef de Service Pêche Artisanale Maritime, 9498 Libreville

Tel: +241 770 19525, E-Mail: luciennearianediapoma@gmail.com; luciennearianediapoma@yahoo.fr

GHANA

Campion, Benjamin Betey * (en ligne)

Executive Director, Fisheries Commission Ghana, Ministry of Fisheries and Aquaculture Development, Head Office, P. O. Box GP 630, Accra

Tel: +233 302 675 155; +233 24 777 6666, E-Mail: benjamin.campion@fishcom.gov.gh

Adu-Antwi, Alexander (en ligne)

Deputy Director, Fisheries Commission, GP 630 Accra

Tel: +233 262 566 680, E-Mail: alexander.adu-antwi@fishcom.gov.gh; lexozuamfb@gmail.com

Ahiah, Lawrence Armah (en ligne)

Director, Fisheries Scientific Survey Division, Fisheries Commission, P.O. Box BT 62, Tema

Tel: +233 2443 87734, E-Mail: lawrence.ahiah@fishcom.gov.gh

Aihoon, Frank Kwesi (en ligne)

President Managing Director Ghana Tuna Association, Panofi Company Limited, 2nd Floor Park View Plaza, P. O. Box TT 581, Tema, Accra

Tel: +233 277 474 801, Fax: +233 303 206 101, E-Mail: faihoon@gmail.com

Cobbinah, Eric

Deputy Executive Director, Fisheries Commission, P.O. Box GP 630, Accra

Tel: +233 24 267 2520, E-Mail: eric.cobbinah@fishcom.gov.gh

Dovlo, Emmanuel Kwame

Central Regional Director, Fisheries Scientific Survey Division, Fisheries Commission, P.O. Box GP 630, Accra, Tema

Tel: +233 243 368 091, E-Mail: emmanuel.dovlo@fishcom.gov.gh

GUATEMALA

Chavarría Valverde, Bernal Alberto

Asesor en Gestión y Política pesquera Internacional, DIPESCA, Bárcenas, Villa Nueva

Tel: +506 882 24709, E-Mail: bchavarria@lsg-cr.com

REP. DE GUINÉE

Dramé, Mamadou * (en ligne)

Directeur National de la Pêche Maritime, ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, B.P 307, 6° Avenue, Quartier Sandervalia (Commune de Kaloum), Conakry

Tel: +224 622 21 21 52, E-Mail: dnpm@peches.gov.gn; mam18drame@yahoo.fr

Barry, Alhassane (en ligne)

Chef section statistiques, Direction Nationale des Pêches Maritimes, Dabompa, Commune Tombolia

Tel: +224 623 244 634, E-Mail: alassb13@gmail.com

JAPON

Tominaga, Haruo

Director, International Fisheries Coordination, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907
Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: haruo_tominaga170@maff.go.jp

Katsuyama, Kiyoshi ¹ (en ligne)

Adviser, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, Tokyo 135-0034

Miura, Nozomu (en ligne)

Assistant Director, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-ku, Tokyo 135-0034

Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: miura@japantuna.or.jp; gyojyo@japantuna.or.jp

Uozumi, Yuji ¹ (en ligne)

Advisor, Japan Tuna Fisheries Co-operation Association, Japan Fisheries Research and Education Agency, Tokyo Koutou ku Eitai 135-0034

LIBERIA

Wehye, Austin Saye

Director of Research & Statistics, National Fisheries and Aquaculture Authority (NaFFA), Fisheries Researchers, United Nation Drive, P.O. Box 1384, 1000 Monrovia, Montserrado Bushrod Island
Tel: +231 886 809 420; +231 775 717 273, E-Mail: awehye@nafaa.gov.lr; austinwehye@yahoo.com

Allen, Ezekiel

Chief of Staff, National Fisheries and Aquaculture Authority (NaFAA), Bushrod Island Monrovia
Tel: +231 884 753 113, E-Mail: eallen@nafaa.gov.lr

MAROC

Haoujar, Bouchra

Cheffe de Service des Espèces Marines Migratrices et des Espaces Protégés, Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, BP 476, 10150 Haut Agdal, Rabat
Tel: +212 253 768 8115, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: haoujar@mpm.gov.ma

Abid, Nouredine

Chercheur et ingénieur halieute au Centre régional de recherche halieutique de Tanger, Responsable du programme de suivi et d'étude des ressources des grands pélagiques, Centre régional de l'INRH à Tanger/M'dig, B.P. 5268, 90000 Drabed, Tanger
Tel: +212 53932 5134; +212 663 708 819, Fax: +212 53932 5139, E-Mail: nabad@inrh.ma

El Monfaloti, Najat

Chef de service Elaboration des plans d'aménagement et de gestion, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, BP 476 Haut Agdal, Rabat
Tel: +212 537 688 118, E-Mail: elmonfaloti@mpm.gov.ma

Hassouni, Fatima Zohra (en ligne)

Cheffe de la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, B.P.: 476, 10150 Haut Agdal Rabat
Tel: +212 537 688 122/21, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: hassouni@mpm.gov.ma

MEXIQUE

Reyes Robles, Isabel Cristina (en ligne)

Directora de Asuntos Internacionales, Comisión Nacional de Acuicultura y Pesca (CONAPESCA), Dirección General de Planeación, Programación y Evaluación, Av. Camarón Sábalo No. 1210, Fracc. Sábalo Country Club, CP 82100 Mazatlán Sinaloa
Tel: +52 669 915 6900 Ext. 58408, E-Mail: isabel.reyes@conapesca.gob.mx

Mestas Rodríguez, Jessica María ¹ (en ligne)

Jefe de Departamento de Negocios Comerciales Internacionales, CONAPESCA, 82100 Mazatlan, Sinaloa

Ramírez López, Karina (en ligne)

Instituto Mexicano de Pesca y Acuicultura Sustentables (IMIPAS), Centro Regional de Investigación Acuícola y Pesquera - Veracruz, Av. Ejército Mexicano No.106 - Colonia Exhacienda, Ylang Ylang, C.P. 94298 Boca de Río, Veracruz
Tel: +52 5538719500, Ext. 55756, E-Mail: karina.ramirez@imipas.gob.mx; kramirez_inp@yahoo.com

Soler Benítez, Bertha Alicia ¹ (en ligne)

Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca (CONAPESCA), 82100 Mazatlán, Sinaloa

NICARAGUA

Chacón Rivas, Roberto Danilo (en ligne)

Resp. Oficina Asesoría Legal, Instituto Nicaragüense de la Pesca y Acuicultura (INPESCA), Reparto Villa Fontana, Semáforos Club Terraza, 5 cuerdas al Oeste, 1 cuadra al Sur, casa # 182, 14174 Managua

Tel: +505 836 58644; +505 875 88114; +505 2278-7855, Ext. 103, Fax: +505 224 42460, E-Mail: rchacon@inpesca.gob.ni; rchaconr5@gmail.com

Guevara Quintana, Julio César

Comisionado CIAT - Biólogo, Instituto Nicaragüense de la Pesca y Acuicultura (INPESCA), El Carrizal de Nuevo Emperador, Esquina de Calle C y Calle 7, Arraijan, 14174 Arraijan, Panamá

Tel: +505 699 75100, E-Mail: juliocgq@hotmail.com; jguevara@inpesca.gob.ni

PANAMA

Vergara, Yarkelia

Directora encargada de Cooperación y Asuntos pesqueros, Ministerio de Desarrollo Agropecuario, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Cooperación Técnica y Asuntos pesqueros Internacional, Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista, 0819-02398

Tel: +507 511 6008 (ext. 359), E-Mail: yvergara@arap.gob.pa; hsfs@arap.gob.pa

Díaz de Santamaría, María Patricia (en ligne)

Delegada representante de la Industria, FIPESCA - Fundación Internacional de Pesca, Zona de Libre Proceso de Corozal, Edificio 297, Corozal

Tel: +507 378 6640; +507 657 32047, E-Mail: mpdiaz@fipesca.com; mapatdiaz30@gmail.com

Herrera Armas, Miguel Ángel

Deputy Manager (Science), OPAGAC, C/ Ayala 54, 2º A, 28001 Madrid, España

Tel: +34 91 431 48 57; +34 664 234 886, Fax: +34 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

Loinaz Eguiguren, Imanol

OPAGAC, Polígono Industrial Landabaso, s/n - Edificio Albacora, 48370 Bermeo Bizkaia, España

Tel: +34 94 618 7000; +34 618 522 709, E-Mail: imanol.loinaz@albacora.es

Pino, Yesuri (en ligne)

Jefa encargada del Departamento de Evaluación de Recursos Acuáticos, Ministerio de Desarrollo Agropecuario, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Evaluación de los Recursos Acuáticos, Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista, 05850

Tel: +507 511 6036, E-Mail: yesuri.pino@arap.gob.pa

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Sampson, Harry

Senior International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, Nobel House 17 Smith Square, London SW1P 3JR

Tel: +44 208 026 4403; +44 755 742 8543, E-Mail: harry.sampson@defra.gov.uk; trfmo@defra.gov.uk

Peel, Michael

Department for Environment, Food and Rural Affairs - Defra, 2 Marsham Street, London SW1P 4DF

Tel: +44 798 418 9608, E-Mail: michael.peel@defra.gov.uk

Allison, Sarah (en ligne)

Integrated Marine Manager, Marine Management Organisation (MMO), Miranda House, The Quay, Harwich, Essex, CO12 3HH

Tel: +44 739 287 9893, E-Mail: sarah.allison@marinemanagement.org.uk

Christopher, Abbi E (en ligne)

Asst Fisheries Officer, Ministry of Environment, Natural Resources and Climate Change, Fisheries Management Division, Paraquita Bay, Tortola, VG1120, Virgin Islands

Tel: +284 468 6146, E-Mail: AeChristopher@gov.vg

Keedy, Jess (en ligne)

Joint Head, International Fisheries, Marine & Fisheries, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, First Floor, Seacole Wing, 2 Marsham Street, London SW1P 3JR

Tel: +44 755 724 5171; +44 208 026 63350, E-Mail: jess.keedy@defra.gov.uk

Ponteen, Alwyn (en ligne)
E-Mail: arponteen@gov.tc

Warren, Tammy M. (en ligne)
Senior Marine Resources Officer, Department of Environment and Natural Resources, Government of Bermuda, #3
Coney Island Road, St. George's, CR04, Bermuda
Tel: +1 441 705 2716, E-Mail: twarren@gov.bm

Wright, Serena (en ligne)
Fisheries Scientist, Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas), ICCAT Tagging Programme, St. Helena, Pakefield Road, Lowestoft NR33 0NG
Tel: +44 1502 52 1338; +44 797 593 0487, E-Mail: serena.wright@cefas.co.uk

SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

Da Conceição, Ilair

Director das Pescas, Ministério da Agricultura, Desenvolvimento Rural e Pescas, Bairro 3 de Fevereiro - PB 59, Sao Tomé
Tel: +239 990 9315, Fax: +239 12 22 414, E-Mail: ilair1984@gmail.com

SÉNÉGAL

Sèye, Mamadou

Ingénieur des Pêches, Chef de la Division Gestion et Aménagement des Pêcheries, Direction des Pêches maritimes, Sphère ministérielle Ousmane Tanor Dieng, Bâtiment D, 2^e étage, Diamniadio, BP 289 Dakar
Tel: +221 77 841 83 94, Fax: +221 821 47 58, E-Mail: mdseye@gmail.com; mdseye1@gmail.com; mdouseye@yahoo.fr

Diaw, Lamine (en ligne)

Agent, GRAND BLEU, Nouveau Quai de pêche MOLE 10, BP 27102DM Dakar
Tel: +221 338 232 513; +221 775 909 784, E-Mail: lamediaiw31@grandbleusa.com

Diouf, Ibrahima (en ligne)

Ingénieur des Pêches, Direction des Pêches Maritimes, Chef de la Division de la pêche industrielle, Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Immeuble D, 2^e étage, Diamniadio, BP 289 Dakar
Tel: +221 541 4764, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: ivesdiouf@gmail.com

Faye, Adama (en ligne)

Directeur de la Pêche continentale, ministère des Pêches et de l'Économie maritime, Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Immeuble D, 2^e étage, Diamniadio, BP 289 Dakar
Tel: +221 775 656 958, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: adafaye2000@yahoo.fr

Kane Dème, Fatimata (en ligne)

Juriste, Direction des Pêches maritimes, ministère des Pêches et de l'Économie maritime, Chef du Bureau Législation et Suivi des Accords, Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Immeuble D, 2^e étage, Diamniadio, BP 289 Dakar
Tel: +221 77 524 7232, Fax: +221 33 849 9883, E-Mail: fakanano@gmail.com; kanmetou@yahoo.fr

Kwabena, Adams Blegnan ¹

Responsable des opérations, CAPSEN SA, 10200

Loum Mbaye, Mame Diarra

Chef de la Division Pêche industrielle, Direction des Pêches maritimes, Dakar
Tel: +221 776 178 313, E-Mail: loum.mamediarra@gmail.com

Ndaw, Sidi (en ligne)

Conseiller, Direction des Pêches maritimes, ministère des Pêches et de l'Économie maritime, Sphère ministérielle Ousmane Tanor Dieng, Bâtiment D, 2^e étage, Diamniadio, BP 289 Dakar
Tel: +221 775 594 914, Fax: +221 33 821 4758, E-Mail: sidindaw@hotmail.com

Niang, Magatte (en ligne)

Chef du Bureau des observateurs de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), Fenêtre Mermoz, Corniche Ouest, BP: 3656 Dakar
Tel: +221 775 854 440, E-Mail: niangmagatte966@gmail.com

Sow, Fambaye Ngom

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRA, LNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar
Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: ngomfambaye2015@gmail.com

Wade, Mohamadou Samassa (en ligne)

Responsable relations internationales, GRAND BLEU SA, Nouveau Quai de pêche, Mole 10, Dakar

Tel: +221 77 380 94 36, E-Mail: wade@grandbleusa.com

SIERRA LEONE

Mansaray, Mamoud (en ligne)

Principal Fisheries Officer, Ministry of Fisheries and Marine Resources (MFMR), 7th Floor Youyi Building, Freetown

Tel: +232 762 55590, E-Mail: mansaraymamoud85@gmail.com

UNION EUROPÉENNE

Howard, Séamus

European Commission, DG MARE B2, rue Joseph II 99, 1000 Brussels, Belgium

Tel: +32 229 50083; +32 488 258 038, E-Mail: seamus.howard@ec.europa.eu

Marot, Laura

European Commission, DG MARE B2, 99 rue Joseph II, B-1049 Brussels, Belgium

Tel: +32 229 82243, E-Mail: laura.marot@ec.europa.eu

Van-Havre, Olivia

European Commission - DG MARE, rue Joseph II 99, 1000 Brussels, Belgium

Tel: +32 229 64766, E-Mail: olivia.van-havre@ec.europa.eu

Blokhuis, Anna Sifra (en ligne)

European Commission, DG MARE B2, 99 rue Joseph II, B-1049 Brussels, Belgium

E-Mail: Anna-Sifra.BLOKHUIS@ec.europa.eu

Khalil, Samira (en ligne)

European Commission, DG MARE B2, 99 rue Joseph II, B-1049 Brussels, Belgium

Tel: +32 2 298 03 39; +32 229 11111, E-Mail: samira.khalil@ec.europa.eu

Varsamos, Stamatios (en ligne)

European Commission, DG MARE B2, 99 rue Joseph II, B-1049 Brussels, Belgium

Tel: +32 229 89465, E-Mail: stamatios.varsamos@ec.europa.eu

Abreu Gouveia, Nuno Manuel (en ligne)

Director Serviços, SRAP - Direção Regional de Pescas, Direção Serviços de Inspeção e Controlo - DSIC, Praça da Autonomia nº 1, Edifício da Sociedade Metropolitana de Câmara de Lobos, 9300-138 Câmara de Lobos, Madeira, Portugal

Tel: +351 935 900 555, E-Mail: nuno.gouveia@madeira.gov.pt

Acacio Mañas, Juan

Head of Technical Service, Secretaría General de Pesca, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación de España, Subdirección General de Acuerdos y Organizaciones Regionales de Pesca, 28008 Madrid, Spain

Alzorriz, Nekane

ANABAC, Txibitxiaga 24 entreplanta, 48370 Bermeo, Bizkaia, Spain

Tel: +34 94 688 2806; +34 650 567 541, E-Mail: nekane@anabac.org

Arrizabalaga, Haritz

Principal Investigator, AZTI Marine Research Basque Research and Technology Alliance (BRTA), Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia, Gipuzkoa, Spain

Tel: +34 94 657 40 00; +34 667 174 477, Fax: +34 94 300 48 01, E-Mail: harri@azti.es

Capela, Pedro

APASA - Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores, Cais de Santa Cruz - Edifício Lotaçor, 9900-172 Horta, Açores, Portugal

Tel: +351 913 842 342; +351 292 392 139, E-Mail: apasa-op@apasa.pt

Crespin, Rosalie (en ligne)

ORTHONGEL, 5 rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France

Tel: +33 649 711 587, E-Mail: rcrespin@orthongel.fr

Croke, Elaine (en ligne)
IE Department of Agriculture, Food and The Marine, Ireland
E-Mail: elaine.croke@agriculture.gov.ie

Garabieta, Andoni
ANABAC, Spain
E-Mail: andoni@atunsa.com

Garcia Guerreiro, Alexandra (en ligne)
IPMA, I.P., Avenida 5 de Outubro, s/n, 8700-305 Olhão, Portugal
Tel: +351 962 518 077, E-Mail: alexandra.guerreiro@ipma.pt

Goujon, Michel
Directeur, ORTHONGEL, 5 rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 2 9897 1957; +33 610 627 722, Fax: +33 2 9850 8032, E-Mail: mgoujon@orthongel.fr

Harmey, Eileen (en ligne)
HEO, Department of Agriculture, Food and the Marine, Sea Fisheries Policy & Management Division, Government Buildings, National Seafood Centre, Clogheen, Clonakilty, P85 TX47 Cork, Ireland
Tel: +353 871 271 521, E-Mail: eileen.harmey@agriculture.gov.ie

Leduc, Xavier (en ligne)
Orthongel, 5, rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, Bretagne Concarneau, France
Tel: +33 608 784 525, E-Mail: xleduc@euronor.eu; xleduc@orthongel.fr

Legorburu, Gonzalo
SATLINK, S.L., Avd. Ribera de Axpe 50, Edificio Udondo 3º - 2, 48950 Erandio Bizkaia, Spain
Tel: +34 944 361 710, E-Mail: glm@digitalobserver.org

López Conde, Irene Virginia
Hazi - Área de Observatorio y Estadística, Granja Modelo s/n, 01192 Arkaude - Araba, Spain
Tel: +34 617 705 158, E-Mail: ivirginia@hazi.eus

Merino, Gorka
AZTI - Tecnalía /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualdea z/g, 20100 Pasaia - Gipuzkoa, Spain
Tel: +34 94 657 4000; +34 664 793 401, Fax: +34 94 300 4801, E-Mail: gmerino@azti.es

Morón Ayala, Julio
Director Gerente, Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores - OPAGAC, C/ Ayala, 54 - 2ªA, 28001 Madrid, Spain
Tel: +34 91 575 89 59; +34 616 484 596, Fax: +34 91 576 1222, E-Mail: julio.moron@opagac.org

Morón Correa, Giancarlo Helar
AZTI, Txatxarramendi ugarte z/g, 48395 Sukarrieta, Bizkaia, Spain
Tel: +34 671 750 079, E-Mail: gmoron@azti.es

Muniategi Bilbao, Anertz
ANABAC, Txibitxiaga, 24 - Entrepanta, 48370 Bermeo - Bizkaia, Spain
Tel: +34 94 688 28 06, E-Mail: anertz@anabac.org; anabac@anabac.org

Orozco, Lucie
Chargée de mission affaires thonières, Direction générale de affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), Bureau des Affaires Européennes et Internationales (BAEI), 92055 La Défense, Île de France, France

Pérez Abendano, Natalia
OPAGAC, Spain
E-Mail: natalia@anabac.org; anabac@anabac.org

Ruiz Gondra, Jon (en ligne)
AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia), Spain
Tel: +34 94 6574000; +34 667 174 375, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jruiz@azti.es

Teixeira, Isabel

Chefe de Divisão de Recursos Externos da Direção-Geral de Recursos Naturais, Segurança e Serviços Marítimos, DGRM, Avenida Brasília, 1449-030 Lisbon, Portugal
Tel: +351 919 499 229, E-Mail: iteixeira@dgrm.pt

Trigo, Patricia (en ligne)

DGRM, Avenida Brasília ES8, 1449-030 Lisbon, Portugal
Tel: +351 969 455 882; +351 213 035 732, E-Mail: ptrigo@dgrm.pt

Uribe, Iñigo

NICRA 7, S.L., C/ Txibitxiaga, Nº 16, Entreplanta, 48370 Bermeo, Vizcaya, Spain
Tel: +34 94 618 70 16; +34 629 452 923, E-Mail: inigo.uribe@albacora.es; iuribe@nicra7.com

URUGUAY

Forselledo, Rodrigo * (en ligne)

Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, CP 11200 Montevideo
Tel: +598 2400 46 89; +598 99 487 401, E-Mail: rforselledo@gmail.com; rforselledo@mgap.gub.uy

VENEZUELA

Galicía Tremont, Jeiris Nathaly (en ligne)

Directora General de Pesca Industrial, Viceministerio de Producción primaria Pesquera y Acuicola, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Av. Lecuna, Torre Este, Parque central, piso 17
Tel: +58 0414 970 3064, E-Mail: ing.jeirisgalicia@gmail.com; dgpi.minpesca@gmail.com; jgalicia.minpesca@gmail.com

Arocha, Freddy (en ligne)

Asesor Científico, Instituto Oceanográfico de Venezuela, Universidad de Oriente, A.P. 204, 6101 Cumaná Estado Sucre
Tel: +58 424 823 1698; +58 412 692 8089, E-Mail: farochap@gmail.com

Evaristo, Eucaris del Carmen (en ligne)

Corresponsal Estadístico y Directora de Línea de Pesca Industrial, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Corresponsal del Atlántico, Sector "EL Salado". Frente a la redoma El Ferry, edificio PESCALBA, Cumaná, Caracas
Tel: +58 416 883 3781, E-Mail: eucarisevaristo@gmail.com

Vivas Jiménez, María Daniela (en ligne)

Analista de Asuntos Multilaterales de la Oficina de Integración y Asuntos Internacionales, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Parque Central. Piso 17, 1040 Caracas
Tel: 04242808103, E-Mail: minpescaven@gmail.com

OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES

TAIPEI CHINOIS

Chou, Shih-Chin

Senior Specialist, Distant Water Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10060
Tel: +886 2 2383 5855, Fax: +886 2 2332 7395, E-Mail: chou1967sc@gmail.com; shihcin@ms1.f.gov.tw

Hsu, Huang-Wei

Technical Specialist, Distant Water Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F., No.100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10060
Tel: +886 2 238 35912, Fax: +886 2 233 27396, E-Mail: huangwei0510@ms1.f.gov.tw

Kao, Shih-Ming

Professor, Graduate Institute of Marine Affairs, National Sun Yat-sen University, 70 Lien-Hai Road, 80424 Kaohsiung City
Tel: +886 7 525 2000 Ext. 5305, Fax: +886 7 525 6205, E-Mail: kaosm@udel.edu; kaosm@mail.nsysu.edu.tw

Su, Nan-Jay (en ligne)

Associate Professor, Department of Environmental Biology and Fisheries Science, National Taiwan Ocean University, No. 2 Beining Rd., Zhongzheng Dist., 202301 Keelung City
Tel: +886 2 2462 2192 #5046, Fax: +886-2-24622192, E-Mail: nanjay@ntou.edu.tw

Sung, Yueh-Feng (en ligne)

Researcher, Department of Environmental Biology and Fisheries Science, National Taiwan Ocean University, No.2, Beining Rd., Zhongzheng Dist., 202301 Keelung City
Tel: +886 2 246 22192, Fax: +886 2 246 33920, E-Mail: yuehfeng85@gmail.com

Yang, Shan-Wen

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 3F, No. 14, Wenzhou Street, Da'an Dist., 10648
Tel: +886 2 2368 0889 #151, Fax: +886 2 2368 6418, E-Mail: shenwen@ofdc.org.tw

SURINAME, REP.

Tong Sang, Tania * (en ligne)

Policy Advisor - Directorate of Fisheries, Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries, Cornelis Jongbawstraat # 50, Paramaribo
Tel: +597 882 7513, Fax: +597 424441, E-Mail: tunafisherliessuriname@gmail.com

OBSERVATEURS D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'Océan ATLANTIQUE - COMHAFAT

El Ktiri, Taoufik

Secrétaire exécutif, Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique/COMHAFAT, 2, rue Beni Darkoul, Souissi, 10220 Rabat, Maroc
Tel: +212 530 774 221, E-Mail: elktiritaoufik@gmail.com; taoufik.elktiri@comhafat.org; secretariat@comhafat.org

Amandè, Monin Justin

COMHAFAT, 2 Rue Ben Darkoul Ain Khalouia Souissi, Abidjan, Côte d'Ivoire
Tel: +221 661 224 794, E-Mail: m.amande@africanmarineexpertises.com; monin.amande@yahoo.fr

Ishikawa, Atsushi

Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique/COMHAFAT, 2, rue Beni Darkoul, Souissi, 10220 Rabat, Maroc
Tel: +212 642 96 66 72, Fax: +212 530 77 42 21, E-Mail: a615@ruby.ocn.ne.jp

Laamrich, Abdennaji

Advisor, COMHAFAT, 2, Rue Ben Darkoul, Souissi, 10220 Rabat, Maroc
Tel: +212 530 77 42 21; +212 661 224 794, Fax: +212 537 681 810, E-Mail: laamrichmpm@gmail.com; laamrich@comhafat.org

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EUROPÊCHE

Mattlet, Anne-France ¹

Europêche, 1000 Brussels, Belgium

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF

Murua, Hilario

Senior Scientist, International Seafood Sustainability Foundation (ISSF), 3706 Butler Street, Suite 316, Pittsburgh PA 15201-1802, United States
Tel: +34 667 174 433; +1 703 226 8101, E-Mail: hmurua@iss-foundation.org

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL - MSC

Maufroy, Alexandra

11 rue de Châteaudun, 75009 Paris, France
Tel: +33 756 018 060, E-Mail: alexandra.maufroy@msc.org

Miller, Stefan (en ligne)

MSC, 17-2476 Robie Street, Halifax B3K 4N1, Canada
Tel: +1 902 943 7945, E-Mail: stefan.miller@msc.org

Moniz, Isadora

Marine Stewardship Council - MSC, General Perón, 22 – 2º D, 28001 Madrid, España
Tel: +34 91 831 5963; +34 674 071 053, E-Mail: isadora.moniz@msc.org

PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW

Wozniak, Esther (en ligne)

Pew Charitable Trusts, 901 E Street, NW, Washington DC 20004, United States
Tel: +1 202 540 6588, E-Mail: ewozniak@pewtrusts.org

SCIAENA

Blanc, Nicolas (en ligne)

Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Portugal
Tel: +351 917 018 720, E-Mail: nblanc@sciaena.org

AUTRES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT DU SCRS

Brown, Craig A.

SCRS Chairperson, Research Fisheries Biologist, Sustainable Fisheries Division, Southeast Fisheries Science Center, National Marine Fisheries Service, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149, United States
Tel: +1 305 586 6589, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Manel, Camille Jean Pierre

Neves dos Santos, Miguel

Parrilla Moruno, Alberto Thais

Ortiz, Mauricio (en ligne)

Mayor, Carlos (en ligne)

De Andrés, Marisa (en ligne)

Campoy, Rebecca

Motos, Beatriz

Peyre, Christine

Acuña, Jose Antonio (en ligne)

Baity, Dawn (en ligne)

Deprez, Bruno (en ligne)

Fiz, Jesús

Kimoto, Ai (en ligne)

Peña, Esther

Samedy, Valérie (en ligne)

Vieito, Aldana (en ligne)

INTERPRÈTES DE L'ICCAT

Baena Jiménez, Eva J.

Godfrey, Claire

Hof, Michelle Renée

Liberas, Christine

Linaae, Cristina

Pinzon, Aurélie